

REGISTRE PUBLIC D'ACCESSIBILITÉ

(m-à-j. 19/11/2024)

Présentation de l'établissement :

Nom de l'établissement :	LE CERCLE DIGITAL
Raison sociale :	ESTEN
Type :	SARL
Catégorie ERP :	catégorie 5
Adresse du siège :	8 bis rue Daniel Mayer, 37100 Tours
Téléphone :	02 46 46 67 10
Internet :	www.le-cercle-digital.fr

L'établissement est situé au pôle entreprise LE QUB, dans le bâtiment 1, au 2^e étage, comprenant :

- 1 espace d'accueil
- 1 espace bureaux administratifs en plateau
- 1 espace cuisine
- 4 salles de formation
- 1 plateau technique audiovisuel
- 2 sanitaires (homme-femme)

Ces espaces sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Prestations proposées par l'établissement :

Bâtiment 1, étage 2 :

Accueil et orientation du public, sessions de recrutement et entretiens, démarches administratives.

Salle 1 : Sessions de formation initiale

Salle 2 : Sessions de formation initiale

Salle 3 : Sessions de formation par apprentissage

Salle 4 : Sessions de formation par apprentissage

Plateau technique : Studio de prise de vues photo et vidéo

L'établissement ne propose pas de restauration ni d'hébergement.

Seuls deux distributeurs sont en libre-service payant, proposant du snacking (sandwichs, confiseries, boissons fraîches) et des boissons chaudes (café, chocolat, cappuccino).

SARL ESTEN

Information sur l'accessibilité des prestations :

Rappel des prestations proposées actuellement :

Formation initiale et par apprentissage dans les métiers de la communication, de la publicité et de l'audiovisuel.

Les prestations de formation proposées actuellement par l'établissement ne sont pas accessibles aux personnes présentant des déficiences auditives ou visuelles majeures, de par la nature même des métiers préparés et des certifications visées.

Accès à l'établissement :

Par l'entrée principale du site Le Qub, un portail automatique, ouvert en permanence de 7 h à 19 h, permet l'accès aux véhicules.

Un portillon situé sur le côté de la grille d'entrée comporte un interphone à digicode (taper 202 pour Le Cercle digital si le portillon est fermé)

Une circulation piétonne de 1,5 m de largeur dessert les 4 bâtiments du site.

Le bâtiment 1 se situe au bout de cette allée piétonne et est accessible en fauteuil roulant, sans pente ni obstacle.

L'établissement possède un parking privé de 6 places identifiées Le Cercle digital, dont 1 PMR privé. Une autre place PMR visiteurs est disponible en vis-à-vis.

Entrée de l'établissement :

L'entrée dans le bâtiment 1 se fait depuis l'allée piétonne ou le stationnement.

Un interphone à digicode permet de se signaler à l'établissement. 202 est le code d'appel.

Un personnel du Cercle digital répond et ouvre la porte d'entrée soit à distance, soit physiquement à la demande du public.

La porte d'entrée a une largeur de passage de 1,10 m et peut être manœuvrée par des personnes ayant des capacités physiques réduites.

Un ascenseur situé sur la droite du couloir d'entrée permet l'accès à l'accueil de l'établissement, au 2^e étage du bâtiment 1.

Un escalier situé à gauche du couloir d'entrée permet ce même accès.

L'accueil se situe sur la gauche en sortant de l'ascenseur, ou sur la droite en sortant de l'escalier.

Toutes les portes situées dans l'établissement permettent le passage des personnes handicapées et peuvent être manœuvrées par des personnes ayant des capacités physiques réduites.

Circulations intérieures :

Les poignées de porte sont facilement préhensibles et manœuvrables en position « debout » comme « assis », ainsi que par une personne ayant des difficultés à saisir et à faire un geste de rotation du poignet. L'extrémité des poignées des portes est située à plus de 0,40 m d'un angle rentrant de parois ou de tout autre obstacle à l'approche d'un fauteuil roulant.

Les portes ont une largeur minimale de 90 cm et les espaces de manœuvre sont respectés (voir plans d'état projeté).

Les circulations intérieures horizontales sont accessibles et sans danger pour les personnes handicapées. Les principaux éléments structurants du cheminement sont repérables. Les personnes handicapées peuvent accéder à l'ensemble des locaux ouverts au public et en

ressortir de manière autonome. Les allées structurantes du bâtiment ont une largeur suffisante pour permettre à une personne en fauteuil roulant d'accéder aux prestations offertes et aux sanitaires adaptés.

Espaces accessibles :

Les usagers handicapés pourront accéder à l'ensemble des locaux ouverts au public et en ressortir de manière autonome : salle de formation, plateau technique, accueil du public et toilettes.

La sortie du public se fait par le même accès que l'entrée du public existante.

Sanitaires :

À chaque niveau accessible, un sanitaire adapté aux personnes handicapées, et comportant un lavabo accessible. Les sanitaires adaptés sont installés au même emplacement que les autres lorsque ceux-ci sont regroupés. Un local de toilettes est accessible au public au rez-de-chaussée. Le lavabo est accessible aux personnes handicapées ainsi que les divers aménagements.

Le cabinet d'aisances pour les personnes handicapées comporte, en dehors du battement de porte, un espace d'usage accessible à une personne en fauteuil roulant situé latéralement par rapport à la cuvette.

Un espace de manœuvre avec possibilité de demi-tour, situé à l'intérieur du cabinet. Le cabinet d'aisances aménagé pour les personnes handicapées présente les caractéristiques suivantes : un dispositif permettant de refermer la porte derrière soi une fois entré. Il comporte un lave-mains dont le plan supérieur est situé à une hauteur maximale de 0,85 m. La surface d'assise de la cuvette est située à une hauteur comprise entre 0,45 m et 0,50 m. Une barre d'appui latérale est ancrée à côté de la cuvette, permettant le transfert d'une personne en fauteuil roulant et apportant une aide au relevage. La barre est située à une hauteur 0,75 m. Sa fixation ainsi que le support permettent à un adulte de prendre appui de tout son poids.

Éclairages :

La qualité de l'éclairage, artificiel ou naturel, des circulations intérieures est telle que l'ensemble du cheminement est traité sans créer de gêne visuelle. Le fonctionnement se fait par interrupteurs, va-et-vient, positionnés à une hauteur maximale de 1 m sur l'ensemble des espaces de circulation.

Salles de formation :

Toutes les salles de formations sont équipées de tables ayant une hauteur minimale de 0,70 m. Les écrans de projection ont une taille minimale de 1,9 m de base.

Magasin audiovisuel :

Des équipements audiovisuels (caméras, micros, trépieds, éclairage...) sont disponibles en libre-service sur étagères. Il convient de demander de l'aide à un personnel de l'établissement pour se saisir d'un matériel situé à une hauteur difficilement atteignable pour certains publics.